VILLE DE PLOUAGAT (22) Z.A. DE KERTEDEVANT



CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME TRI-TEMPERATURES et de BUREAUX



91 rue Lecourbe 75015 PARIS Tél: 01 56 58 53 10



BP 30048 41 034 BLOIS CEDEX 9 Tél: 02 54 74 54 26

16-1-2

PC

PERMIS DE CONSTRUIRE

LIBELLE DU DOCUMENT: Formulaire de prise en compte de la RT - Bâtiment C MODIFICATIONS: Dessiné par: PPE Date: 06/12/2018 Vérifié par: OMA Date: 06/12/2018 Echelle: PHASE PLAN N°

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m2, de la réalisation de l'étude de faisabilité

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné: Mr FRECHON Mathieu

représentant de la société SNC LIDL

situé à :

Adresse	35 rue Charles Peguy					
Code postal	67200	Localité	Strasbourg Hautepierre			

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'une plateforme logistique

Située à :

Adresse	Z.A. DE KERTEDEVANT					
Code postal	22170	Localité	PLOUAGAT			

Référence(s) cadastrale(s): F 91 100 1009 101 1589 1674 96 97 98 99 95 94 74 1675 1677 1681 1679 1871 1873 1875 18

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	
Code postal	- Localité -

Atteste que:

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Bureaux syndical

DISPOSITION 2: REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S _{RT}) en m ²	113.30
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S _{RT} en m² du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio:	128.30	Bbio _{max} :	140.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :	OUI		

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	NON

Bureau d'Etudes BEFL

Génie Thermique et Climatique Parc d'activités "Les Vallées" - 45 770 SARAN Tél.: 02 38 65 93 32 - Mail: befl@be-befl.fr www.befl.fr - N° Siret 487 894 255 00016

3/3

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le: 28/11/2018

Signature:

compte de la rég	giementation the	ermique au dépo	oi de la deman	iue ue permis a	ะ เบกรแนกะ.	

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires
Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 Paris-La-Défense Cedex
Tél.: 01 40 81 10 25

www. cohesion-territoires. gouv. fr-www.ecologique-solidaire. gouv. fr-www.ecologiqu